

[Retrouver ce titre sur Numilog.com](http://www.numilog.com)

PAUL LESOURD

PROFESSEUR H.
A L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE DE PARIS

2/5

LA VÉRITÉ
SUR LA
CRISE
DE L'ÉGLISE
CATHOLIQUE
VUE DE
ROME



LA TABLE RONDE

PAUL YERONIM

Professeur à l'Université Gregoriana de Rome

LA VÉRITÉ SUR LA CRISE

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

VUE DE ROME

LA VÉRITÉ SUR LA CRISE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE VUE DE ROME

Éditions du Cerf

1977

128 pages, 16 cm, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025

1977

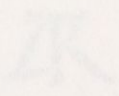
Les Éditions du Cerf ont le plaisir de publier ce livre de Paul Yeronim, professeur à l'Université Gregoriana de Rome, qui expose la vérité sur la crise de l'Église catholique vue de Rome.

Le livre est divisé en deux parties : la première expose la crise de l'Église catholique, la seconde expose la vérité sur la crise de l'Église catholique vue de Rome.

Le livre est écrit en français et est destiné à un public de catholiques et de non-catholiques.

Le livre est écrit en français et est destiné à un public de catholiques et de non-catholiques.

Le livre est écrit en français et est destiné à un public de catholiques et de non-catholiques.



16° H
1306

LA TABLE RONDE

1977

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

L'Ambassade de France près le Saint-Siège sous l'Ancien Régime.

L'Œuvre civilisatrice et scientifique des Missionnaires catholiques dans les colonies françaises.

Le Roi Albert, homme de devoir.

Les Missionnaires catholiques des temps modernes.

La Vraie figure du Père de Foucauld.

L'Ame de Talleyrand.

Histoire de l'Église expliquée aux incroyants.

Histoire des Missions catholiques.

La Butte sacrée — Montmartre des origines au XX^e siècle.

Qui est le pape Paul VI ?

Les Présidents de la République dans l'Histoire de la France.

La Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés dans l'Histoire de la France et demain de l'Europe.

Le Dossier secret de l'Église de France, de Clovis à nos jours (en collaboration avec Claude Paillat).

Le Dossier secret des Conclaves (en collaboration avec Claude Paillat).

PAUL LESOURD

Professeur h. à l'Université Catholique de Paris

LA VÉRITÉ SUR LA CRISE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE
VUE DE ROME



LA TABLE RONDE

40, rue du Bac - Paris-7^e

PARU EN 1969

ÉDITIONS DE LA TABLE RONDE

LA VÉRITÉ SUR LA CRISE

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE



LA TABLE RONDE

© Editions de la Table Ronde, 1969.

A
LA MÉMOIRE
DES PAPES ET DES DOCTEURS DE L'ÉGLISE
QUI, AU COURS DES SIÈCLES,
COMME S.S. PAUL VI S'EFFORCE DE LE FAIRE
QUOTIDIENNEMENT DE NOS JOURS,
EMPÊCHÈRENT LA BARQUE DE SAINT PIERRE
DE CHAVIRER

LA MÉMOIRE
DES LAMBS ET DES DOCTEURS DE L'ÉGLISE
QUI SE CURENT LES SÉRIES
COMME S'IL FAUT VI RÉPONDRE DE LE FAIRE
GOUTIÈREMENT DE MOY JOURN
ENVIÈRENT LA BARQUE DE SAINT PIERRE
DE CHAUVIN

AVANT-PROPOS

Ce livre est le résultat d'une enquête menée à Rome auprès des plus hautes autorités ecclésiastiques du Vatican et de l'Église ; auprès de religieux de tous ordres ; de personnalités diverses du « monde noir » et des ambassadeurs près le Saint-Siège.

Ce livre n'est pas un ouvrage de polémique ou de critique. C'est un examen objectif d'une situation. C'est l'œuvre d'un historien passionné par l'explication de son temps. Je ne porte de jugement sur personne car il ne m'appartient pas d'approuver ou de blâmer. Je constate des faits. J'expose des situations, j'explique le désarroi des fidèles et j'essaie de remonter aux sources par un retour en arrière éclairant le présent sans parti pris, avec une entière bonne foi. S'il y a de la clairvoyance dans mes propos, l'honneur en revient à ceux qui ont guidé mes pas et, dans la Ville éternelle, dirigé ma pensée.

J'ajouterai que nombreux furent ceux, cardinaux, religieux et autres personnalités, qui me pressèrent de publier le plus rapidement possible ces pages, estimant qu'elles pouvaient rendre service, et être, pour ceux qui ont la garde de la foi et des mœurs, une aide et un secours. J'ai reçu bien des confidences mais j'ai promis, pour faciliter celles-ci et ne pas donner prise à des polémiques, de ne mettre, sauf exception, personne en cause d'une manière précise. Je demande qu'on

me croie sur parole. Historien de métier, chartiste, j'estime, après avoir publié plus de quarante livres, avoir fait mes preuves. On ne peut suspecter en aucune manière ma probité.

Ne voulant à aucun prix aggraver la crise actuelle de l'Église, ce qui est une crainte qui me fut exprimée, mon seul souci, dans les éléments de mon analyse objective, est de donner une nouvelle preuve de mon attachement personnel à l'Église catholique, apostolique et romaine.

Rome, mai 1969.

PREMIÈRE PARTIE

RETOUR AUX SOURCES

*Le malaise et les erreurs actuels annoncés
ou dénoncés par les Papes prédécesseurs
du Souverain Pontife Paul VI
glorieusement régnant*

PREMIÈRE PARTIE
RETOUR AUX SOURCES

Le retour à la source et les autres notions connexes
ou dérivées par les Pères prédominants
de la doctrine Pontificale Paul VI
sont présentés ci-dessous

I

IL Y A UNE CRISE GRAVE

La catholicité est en feu. Il est inutile de se boucher les oreilles, et de ne pas vouloir regarder la réalité en face. L'Église catholique traverse une crise apocalyptique plus grave que celle du xvi^e siècle, car à ce moment l'ensemble de la chrétienté baignait encore, comme au Moyen Age finissant, dans une atmosphère chrétienne avec, en général, une foi vivante, séculaire, fortement enracinée dans les âmes. Le schisme grec avait jadis enlevé à l'Église apostolique et romaine des branches importantes mais d'une manière toute locale. Le tronc était resté vivace et avait continué de fleurir. Le schisme protestant ébranla fortement, lui aussi, le vieil arbre mais le Concile de Trente et la Contre-Réforme avec le magnifique essor religieux du xvii^e siècle avaient redonné un tel élan à ses rameaux restés fidèles que si les révolutions de la fin du xviii^e siècle firent couler le sang de nombreux martyrs, ceux-ci furent dans le courant du xix^e siècle des semences de saints qui, comme le curé d'Ars et tant d'autres, donnèrent des exemples admirables de spiritualité, de charité, de dévouement missionnaires, provoquant ces innombrables fondations d'Ordres religieux qui couvrirent le monde de leurs œuvres et compensèrent, aux yeux de Dieu, les perfides offensives des sectes maçonniques et autres essayant de

tuer ou du moins d'arrêter les progrès du catholicisme.

Actuellement, et c'est le drame de notre époque, des générations élevées dans les écoles sans Dieu, tout en se disant encore catholiques de nom, n'ont plus qu'une religion tellement superficielle qu'il suffit d'une petite bourrasque pour la faire disparaître. L'indifférence religieuse est une marée qui avance partout, laissant derrière elle ou emportant avec elle un grand nombre d'erreurs que les Papes avaient, depuis longtemps, prévues, dénoncées.

Si la révolte contre les enseignements pontificaux est un phénomène peu connu avant l'époque où nous vivons, où elle se généralise m'a-t-on dit d'une manière si inquiétante, le mal, les maux ne datent pas d'aujourd'hui, mais sournoisement ils s'infiltraient, contaminaient même le clergé et ils s'épanouissent aujourd'hui, provoquant la crise que je voudrais analyser. La Papauté pourtant, m'a-t-on fait remarquer, avait, dans des documents que ni Jean XXIII ni Paul VI n'ont reniés, ni annulés, ni contredits — car aucun Pape au cours de l'Histoire n'a jamais été en opposition doctrinale avec ses prédécesseurs — la Papauté avait lancé des avertissements, porté des condamnations, tiré des sonnettes d'alarme. La preuve en est dans les séries de textes que, dans plusieurs congrégations romaines qui sont les véritables ministères de l'Église, on me mit sous les yeux.

II

LA MENNAIS FUT LE PREMIER PRÊTRE CONTESTATAIRE

Grégoire XVI condamna, aux alentours de 1830 et 1840, le *libéralisme* politique et ecclésiastique. La Mennais, on s'en souvient, niait la divinité de Jésus et ne voyait dans les sacrements que des symboles ; mais il dépouillait aussi le Pape de son magister pour le confier totalement à la société spirituelle, c'est-à-dire à la pensée commune, à la volonté générale qui naissent de la communication sans obstacle des intelligences entre elles. La Mennais fondait l'obéissance indispensable à la marche de l'humanité sur le verdict même des hommes, c'est-à-dire sur leur *liberté*. « Je ne suis pour personne, écrivait-il, je suis pour la liberté. » La Mennais, qui n'aimait pas les conservateurs, disait d'eux : « Ils ressemblent à ces gris anneaux de fer que j'ai vus scellés dans de vieux murs, à une demi-lieue du rivage et auxquels autrefois les navires venaient s'amarrer. Ils sont toujours là, mais la mer n'y est plus... »

En 1830, le catholicisme avait cessé d'être en France religion d'État pour devenir religion de la majorité des Français. L'État s'était donc séparé de l'Église ; mais l'Église n'était pas encore séparée de l'État, ce que réclamait La Mennais ; et au nom de ce principe il voulait la suppression du budget des cultes, car, disait-il, « quiconque est payé dépend de celui qui le paye... Le gouver-

nement, considérant comme un salaire ce qu'il accorde à l'Église par le budget des cultes, traite en conséquence les évêques et les prêtres comme des salariés et fonde sur ce prétexte l'oppression dont il les accable... »

La Mennais proposait à l'Église d'utiliser les principes de la Révolution : principe démocratique de la souveraineté populaire, principe de la liberté personnelle sous toutes ses formes : liberté de conscience, de presse, d'enseignement, d'association. Ces principes, écrivait-il, l'Église devrait non seulement s'en servir mais les revendiquer comme la condition la plus favorable de son action à l'époque moderne. Cette conception mennaisienne était directement opposée à la thèse classique alors, et toujours en vigueur jusqu'à ces derniers temps en Espagne, de l'alliance des deux pouvoirs, ecclésiastique et civil, unissant leurs efforts pour promouvoir le bien spirituel autant que matériel des peuples. Ces thèses mennaisiennes libérales et démocratiques étaient dangereuses pour le pouvoir temporel de Grégoire XVI. Elles furent blâmées dans la deuxième partie de l'encyclique *Mirari vos* (1832) sans que La Mennais fût nommé.

« Une des causes les plus fécondes de tous les malheurs de l'Église, déclarait le Pape, c'est *l'indifférentisme*, c'est-à-dire la funeste opinion qui professe que toutes les croyances sont bonnes pour le salut éternel, à condition que les mœurs soient réglées selon la justice et l'honnêteté. C'est de cette source corrompue que dérive l'opinion absurde et erronée d'après laquelle il faut affirmer et revendiquer pour n'importe qui la *liberté de conscience*. A cette erreur pestilentielle la voie est préparée par la *liberté d'opinion*, pleine et immodérée, qui progresse au grand détriment de la société civile et ecclésiastique et que plusieurs néanmoins, avec une souveraine impudence, prétendent mettre au service de la religion. C'est au même but que tend cette abominable *liberté de*

la presse qu'on ne saurait assez exécrer et détester et que certains prétendent réclamer et promouvoir avec tant d'audace. »

Ayant rappelé les règles ecclésiastiques sur la matière, Grégoire XVI continuait : « Ayant appris que cette liberté impudente de la presse ébranle la fidélité due aux princes et allume partout les flambeaux de la rébellion, nous engageons les évêques à rappeler aux peuples la doctrine de l'Apôtre sur *l'origine du pouvoir* et l'exemple des pouvoirs chrétiens acceptant sans se révolter les ordres des empereurs quand ils ne touchaient qu'au temporel. »

Grégoire XVI condamnait ensuite *la séparation de l'Église et de l'État*. « Il est bien clair, disait-il, que l'union des deux pouvoirs, qui s'est toujours montrée utile à la société civile comme à l'ecclésiastique, est partiellement redoutée par les partisans de cette impudente liberté dont il a été parlé plus haut. » « Non moins blâmable, ajoutait-il, est *l'alliance contractée avec les révolutionnaires* par certains catholiques. »

L'encyclique se terminait par une exhortation adressée aux princes ; qu'ils veuillent bien considérer, déclarait Grégoire XVI, que le pouvoir leur a été confié non seulement pour régir le monde mais surtout pour secourir l'Église, et qu'ils soient bien persuadés que c'est vraiment travailler pour leur tranquillité que de travailler pour l'Église.

Pour la première fois se trouvaient synthétisées les protestations de l'Église contre ce droit public issu de la Révolution, qui fait prévaloir, plus ou moins vite selon les divers pays, la conception de *l'État laïque*. Cette encyclique, sans tenir compte des contingences, rappelait seulement les principes incontestables de l'Église sans se préoccuper des questions délicates soulevées par leur application.

La sévérité de Grégoire XVI à l'égard du *libéralisme politique* se retrouve à l'égard du *libéralisme ecclésiastique*, mouvement qui se manifesta dans le clergé en Suisse et en Allemagne et qui préconisait dans la discipline ecclésiastique les réformes que l'on disait rendues nécessaires par le nouvel esprit du siècle. On voulait affranchir les Églises nationales de la suprématie romaine et y introduire une sorte de régime parlementaire par la tenue régulière de synodes où les ecclésiastiques du second ordre auraient soumis aux décisions épiscopales les modifications réclamées par eux, les laïques eux-mêmes y ayant voix consultative.

Quels étaient les changements disciplinaires réclamés ? Modification du régime de la pénitence et des indulgences qui, disait-on, favorisait la paresse du pécheur ; suppression du célibat ecclésiastique ; modification des honoraires de messes, des fondations, des messes privées ; retour à une pratique plus conforme à l'idéal des premiers siècles ; suppression du culte de la sainte Vierge, des pieuses associations, des prières publiques, etc. Toutes ces idées en matière de discipline ecclésiastique avaient déjà été développées dans le fameux synode de Pistoie de 1786 dont la bulle *Auctorem fidei* du 28 août 1794 avait condamné les thèses. Mais celles-ci s'étaient cependant répandues en Suisse grâce à un prêtre du diocèse de Saint-Gall, Aloys Fuchs, dont les ouvrages furent condamnés par Grégoire XVI le 17 septembre 1833. Ces livres, déclarait le Pape, contenaient des propositions fausses, téméraires, scandaleuses, erronées, injurieuses pour le Saint-Siège, dérogeant à ses droits, détruisant le gouvernement ecclésiastique et la divine constitution de l'Église, favorisant le schisme, conduisant à l'hérésie ; propositions schismatiques, hérétiques, déjà condamnées par l'Église dans Luther, Baius, Richer, Eybel et les membres du synode de Pistoie. L'encyclique *Quo graviora*

du 4 octobre 1833, adressée aux évêques de la province du Rhin supérieur, développait cette condamnation et montrait dans l'*indifférentisme religieux* avoué ou secret le principe de toutes ces erreurs.

Grégoire XVI revint, à plusieurs reprises, sur cet *indifférentisme religieux*, dont on ne saurait nier, me soulignait-on, qu'il est actuellement encore, et beaucoup plus qu'aux environs de 1830, un des maux dont souffre la Chrétienté actuelle.

III

LES ERREURS CONDAMNÉES PAR PIE IX EMPOISONNENT TOUJOURS LA CHRÉTIENTÉ

Le prélat, qui m'incitait ainsi à un examen rétrospectif des courants de pensée dont le développement au cours d'un siècle aboutit peu à peu à la crise actuelle, me plaça sous les yeux le fameux *Syllabus* où Pie IX, le 8 décembre 1864, condamnait un certain nombre de propositions erronées parmi lesquelles :

N° 7. Les prophéties et les miracles exposés et racontés dans les livres sacrés sont des fables des poètes ; les mystères de la foi chrétienne sont le résultat d'investigations philosophiques ; dans les livres des deux Testaments sont contenues des inventions mythiques et Jésus-Christ lui-même est un mythe.

N° 15. Il est loisible à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'il aura réputée vraie d'après les lumières de sa raison.

N° 16. Les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et obtenir le salut éternel dans la pratique de n'importe quelle religion.

N° 17. Du moins doit-on avoir confiance dans le salut éternel de tous ceux qui ne sont pas dans la véritable Église du Christ.

N° 18. Le protestantisme n'est pas autre chose qu'une forme diverse de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle il est donné de plaire à Dieu aussi bien que dans l'Église catholique.

N° 21. L'Église n'a pas le pouvoir de définir dogmatiquement que la religion de l'Église catholique est la seule vraie religion.

N° 34. La doctrine de ceux qui comparent le Pontife romain à un prince libre et exerçant son pouvoir dans l'Église universelle est une doctrine qui a prévalu au Moyen Age.

N° 48. Des catholiques peuvent approuver une méthode d'éducation qui serait en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Église et n'aurait pour but ou du moins pour but principal que la connaissance des choses naturelles et la vie sociale ici-bas.

N° 55. L'Église doit être séparée de l'État et l'État séparé de l'Église.

N° 66. Le sacrement de mariage n'est qu'un accessoire du contrat et peut en être séparé ; et le sacrement lui-même ne consiste que dans la seule bénédiction nuptiale.

N° 67. De droit naturel, le lien matrimonial n'est pas indissoluble et en différents cas le divorce proprement dit peut être sanctionné par l'autorité civile.

N° 72. C'est Boniface VIII qui le premier a déclaré que le vœu de chasteté prononcé dans l'ordination rend nul le mariage.

N. B. On peut faire mention de deux autres erreurs : l'abolition du célibat des clercs et la préférence attribuée à l'état de mariage sur l'état de virginité. Elles sont condamnées la première dans l'encyclique *Qui pluribus* du 9 novembre 1846 ; la seconde dans la lettre apostolique *Multiplicis inter* du 10 juin 1851.

N° 76. L'abrogation du pouvoir temporel dont jouit le Saint-Siège procurerait, au plus haut point, la liberté et le bonheur dans l'Église.

N° 77. A notre époque, il ne convient plus que la religion catholique soit regardée comme l'unique religion de l'État à l'exclusion de tous les autres cultes.

N° 79. Il est faux en effet que la liberté civile de tous les cultes et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester publiquement et au grand jour leurs pensées et leurs opinions amènent plus facilement les peuples à la corruption des mœurs et des esprits et propagent la peste de l'indifférentisme.

Ce *Syllabus* contenait une condamnation absolue de toutes les erreurs du *libéralisme politique* et du *gallicanisme*. Tandis que certains y virent un défi jeté au monde par Pie IX, les catholiques libéraux furent atterrés et certains évêques effrayés, même indignés. Ils osèrent alors sommer presque le Pape de s'expliquer davantage :

— Vous savez, me déclara le prélat qui m'informait, pour me montrer que la contestation épiscopale n'était pas une innovation, vous savez que l'opportunisme de Mgr Dupanloup sauva la situation en tentant une exégèse édulcorée du document pontifical, en distinguant entre la thèse et l'hypothèse. Il minimisa en quelque sorte la portée de l'acte pontifical à tel point que l'on a pu comparer le fameux évêque d'Orléans à un général qui sur un champ de bataille répare les fautes de son souverain et couvre une retraite devenue nécessaire.

— Si je ne me trompe, répliquai-je, l'évêque de Poitiers, Mgr Pie, que l'on qualifierait aujourd'hui d'*intégriste* était, lui, un interprète plus rigoureux et plus net quand, à propos du même document pontifical, il déclarait : « L'acte du 8 décembre [le *Syllabus*] est dirigé contre les adversaires, contre ceux du dehors, c'est vrai ; mais il s'adresse encore plus, s'il est possible, à ceux de la maison. Le matérialisme politique, érigé en dogme des temps modernes par une école sincèrement croyante, mais qui se met d'accord en cela avec la société déchristianisée, voilà l'erreur capitale que le Saint-Siège a voulu signaler. » En somme les catholiques sont depuis longtemps divisés et ce n'est pas une nouveauté de les voir donner des interprétations différentes des actes ou des gestes des Papes.

M'interrompant, mon prélat me rappela, au sujet de ces interprétations du *Syllabus*, cette remarque du car-

dinal suisse Mermillod, évêque de Lausanne : « L'évêque de Poitiers [Mgr Pie] se place toujours en présence des principes et l'évêque d'Orléans [Mgr Dupanloup] en présence des âmes. Le premier veut amener les âmes aux principes et le second voudrait amener les principes aux âmes ; mais les principes, eux, ne se dérangent pas. »

IV

LÉON XIII VOYAIT CLAIREMENT OÙ CONDUISAIENT LES EXCÈS DE LA LIBERTÉ ET DU LIBÉRALISME

La confusion dans les mots et les idées à laquelle nous assistons tous les jours n'est pas, elle non plus, nouvelle et l'on voit les Papes obligés d'intervenir pour rappeler les grands principes, non sans les murmures de certains. Pie IX, accueilli au début de son pontificat comme un Pape libéral, fut, après le *Syllabus*, fortement critiqué.

Léon XIII qui, me disait un cardinal, fut le plus grand Pape du XIX^e siècle, Léon XIII fut obligé d'élever la voix pour rappeler aux chrétiens leur devoir au sujet de cette idée de *liberté* qui, au cours des siècles et spécialement depuis la Révolution, fit couler tant d'encre et provoqua, par ses excès, tant de désordres et de troubles.

C'est ce que mon prélat me souligna en me faisant lire l'encyclique *Libertas* du 20 juin 1888. Qui oserait d'ailleurs soutenir, me dit-il, que les discussions autour du *libéralisme* sont terminées ? De ce point de vue les mises en garde et les problèmes abordés par Léon XIII sont toujours d'actualité.

Ce Pape, lui aussi, y aborda la fameuse question de la *Séparation de l'Église et de l'État*. L'Église au Concile Vatican I de 1870 avait défini comme un dogme son pouvoir indirect sur la politique du monde.

Léon XIII dans l'encyclique *Libertas* déclare : « Cette religion, les chefs de l'État doivent la conserver, la protéger, s'ils veulent, comme ils en ont l'obligation, pourvoir prudemment et utilement aux intérêts de la communauté. » (...) « La liberté consiste à pouvoir, grâce à l'appui des lois civiles, vivre selon les prescriptions de la loi éternelle. »

On n'a pas la licence de faire tout ce qui plaît.

La *liberté des cultes* est formellement condamnée par Léon XIII : « Elle repose, dit-il, sur ce principe qu'il est loisible à chacun de professer telle religion qui lui plaît ou même de n'en professer aucune. » Tandis qu'au contraire l'homme n'a pas de plus grand devoir que celui de rendre un culte à Dieu, de qui il dépend absolument dans son être et dans toutes ses opérations.

Au point de vue social, la liberté des cultes refuse à l'État le droit de rendre à Dieu un culte public et de préférer une religion aux autres là même où le peuple est catholique. Cette doctrine suppose la communauté civile affranchie de tout devoir envers Dieu, ce qui est *faux*.

« C'est Dieu, proclame Léon XIII, qui a fait l'homme pour la société et qui l'a uni à ses semblables afin qu'il pût trouver dans l'association les biens que réclame sa nature et que ses efforts isolés ne pourraient lui procurer. Il faut donc que la société civile, en tant que société, reconnaisse Dieu comme son principe et son auteur et par conséquent lui rende l'hommage de son culte. S'il se pose en athée ou ce qui revient au même, si, indifférent à toutes les religions, il leur donne les mêmes droits, il outrage et la raison et la justice. Puisque l'État doit avoir une religion, il faut qu'il professe celle qui est la seule vraie et qui, dans les pays catholiques surtout, est facilement reconnaissable. Il faut qu'il la protège et la conserve parce que, si sa fin immédiate est d'assurer aux citoyens la prospérité terrestre, il a en même temps le devoir de ne pas entraver mais de leur faciliter au contraire l'acquisition du bien suprême... »

La crise de l'Église catholique est indéniable et universelle. Le professeur Paul Lesourd, de l'Université Catholique de Paris, pour se livrer à un examen objectif de la situation, est allé passer plusieurs semaines au centre de la catholicité, à Rome. Il publie aujourd'hui, dans ce livre, le résultat de son enquête auprès des plus hautes autorités ecclésiastiques du Vatican et de l'Église auprès de religieux de tous ordres et des diplomates accrédités auprès du Saint-Siège. Ce n'est pas un ouvrage de polémique ou de critique. C'est l'œuvre impartiale d'un historien passionné par l'explication de son temps qui, sans attaquer personne, constate des faits. Après un retour en arrière éclairant le présent par les vues prophétiques des Papes depuis cent ans, il montre ce que sont actuellement les crises de Foi, de Théologie, d'Autorité, d'Obéissance, de Discipline, de Spiritualité. Il signale les conséquences de la suppression du catholicisme comme religion d'État et met en relief les excès de l'Œcuménisme et les attaques de Satan contre l'Église. En face de toutes ces crises et de tous ces malaises, il répercute, comme un écho sonore, la voix de S. S. Paul VI rappelant vigoureusement à l'ordre tous les responsables, fustigeant les fautes, mais plein de mansuétude à l'égard des âmes des pécheurs. Jamais le Pape ne transigera sur le respect de la hiérarchie qui fait partie des structures traditionnelles de l'Église. Le livre se termine par un acte de confiance en l'Esprit saint qui n'abandonnera pas l'Église de Jésus-Christ et, calmant la tempête, empêchera la barque de saint Pierre de chavirer.



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

